



PRÉFET DE L'AUDE

AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE relative au projet d'extension du port de Port-La Nouvelle (11210) et préalable :

- à la déclaration de projet déclarant d'intérêt général l'opération ;
- à la mise en compatibilité du PLU de Port-La Nouvelle ;
- à l'autorisation unique requise au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement intégrant la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées ;
- au changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime ;
- à la décision d'extension du port de Port-La Nouvelle ;

L'enquête publique unique relative au projet d'extension du port de Port-La Nouvelle présenté par la Région Occitanie, fixée initialement **du 16 avril 2018 au 16 mai 2018 inclus** par arrêté n° 2018/0031 du Préfet de l'Aude, **est prolongée de neuf (9) jours soit jusqu'au vendredi 25 mai 2018 inclus.**

Pendant cette période de prolongation, les pièces du dossier en version papier, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique unique seront mis à disposition du public en mairie de Port-La Nouvelle – Service urbanisme/environnement - Place du 21 juillet 1844 – 11210 Port-La Nouvelle. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30) et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : <https://www.democratie-active.fr/enquete-extension-port-de-pln/>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-extension-port-de-pln/>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/les-autres-dossiers-r1687.html>
- gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Port-La Nouvelle, aux jours et heures d'ouverture au public.

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Port-La Nouvelle – Service urbanisme/environnement - Place du 21 juillet 1844 – 11210 Port-La Nouvelle – à l'attention de Monsieur Georges **RIVIECCIO**, Président de la commission d'enquête,
- ou adressées par voie électronique via le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-extension-port-de-pln/>

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations et courriers réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent :

- être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Port-La Nouvelle – Service urbanisme/environnement – Place du 21 juillet 1844 – 11210 Port-La-Nouvelle, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.
- être consignées directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête ;
- être formulées directement sur le registre dématérialisé qui sera consultable par le public ;

Les permanences dans la mairie de Port-La Nouvelle restent inchangées.

La prolongation d'enquête sera conduite par la commission d'enquête initialement désignée.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête et les modalités de consultations des conclusions du commissaire enquêteur demeurent inchangées.